

## Commune de La Tour-du-Crieu

### Compte rendu du conseil municipal du 11 octobre 2017 à 18h30

#### Ordre du jour

- 1 - Aménagement du parc de loisirs pour l'enfance et la petite enfance en centre-bourg : modification du plan de financement.
  - 2 - Modification des statuts de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées.
  - 3 - Signature de l'acte de pré-candidature relatif à la politique de développement et de valorisation des « bourgs-centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » pour la période 2017-2021
- Bilan d'activités 2016 de la communauté de communes du Pays de Pamiers

*L'an deux mille dix-sept et le 11 octobre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COMBRES Jean Claude, maire.*

**Présents :** ALÉSINA Régis, BAYARD Sophie, BERTRAND Anne-Marie, BORDES Monique, CATHALA Annie, CAZALBOU Henri, CLAMER Chantal, COMBRES Jean Claude, DELAMARRE Françoise, DUESO Alain, GOUZY Henri, MEUNIER Arlette, PAUL Jean-Michel, RAMIREZ Jacques, SANCHEZ André, SERVANT Laetitia, ZUCCHETTI Louisette.  
**Procuration :** FONTA MONTIEL Nathalie à CATHALA Annie, HERZOG Virginie à PAUL Jean-Michel, PINTUREAU Serge à SANCHEZ André, QUEROL Joseph à BORDES Monique  
**Excusé :** FRAQUELLI Serge :

**Secrétaire de séance :** BORDES Monique.

En ouverture de séance, monsieur le maire informe le conseil municipal du nombre de procurations qui s'établit à quatre.

Il désigne, en application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités locales, madame Monique BORDES, secrétaire de séance.

Il demande aux membres du conseil municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 21 septembre 2017.

Le compte rendu du 21 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à la démission de madame PRIETO Josiane de son siège de conseiller municipal, reçu en mairie le 10 octobre 2017, il était matériellement impossible de convoquer monsieur MOUGET Daniel à cette réunion

Monsieur le maire aborde les points de l'ordre du jour :

#### **1 - Aménagement du parc de loisirs pour l'Enfance et la Petite Enfance en centre-bourg : modification du plan de financement.**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement d'un parc de loisirs pour l'Enfance et la Petite Enfance, situé en centre-bourg.

Le coût de ce projet s'élève à 153 450 € H.T.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le plan de financement en raison des critères retenus dans le cadre de la demande de subvention LEADER, comme proposé ci-après :

<b>FINANCEURS</b>	<b>ASSIETTE</b>	<b>MONTANT SUBVENTION</b>
LEADER	114 112.48 €	43 389.37 €
DETR	129 531.00 €	28 467.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL De l'ARIEGE	124 077.00 €	24 815.00 €
AUTOFINANCEMENT	153 450.00 €	56 778.63 €

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le plan de financement proposé

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document permettant l'aboutissement de la présente décision.

Suite à une erreur matérielle concernant l'autofinancement, le montant s'élève à 56778.63 € au lieu de 62160.03 €.

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE**

[La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.]

**2 - Modification des statuts de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées.**

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 ;

Vu la délibération n°2017-DL-134C de l'organe délibérant de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, en date du 28 septembre 2017, proposant de modifier les statuts de l'établissement ;

Considérant que les modifications proposées permettront à la communauté d'exercer ses compétences au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

**Le conseil municipal**

**Après en avoir délibéré**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté

**Article 2**

La présente délibération sera notifiée au président de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

**Article 3**

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée à Madame la Préfète de l'Ariège

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif ou d'un recours gracieux auprès de la commune.

[La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.]

**3 - Signature de l'acte de pré-candidature relatif à la politique de développement et de valorisation des « bourgs-centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » pour la période 2017-2021**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le conseil régional Occitanie / Pyrénées-Occitanie a décidé de mener une politique en faveur du développement et de la valorisation des « bourgs-centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Selon les critères établis par la Région, la commune de La Tour-du-Crieu est reconnue comme un bourg-centre et donc éligible à ce dispositif.

Cette politique revêt un caractère transversal et se traduit par la mobilisation de dispositifs qui s'appliqueront en fonction des spécificités du projet de chaque bourg-centre concerné. L'intervention de la Région pourra ainsi soutenir les projets relevant des thématiques suivantes : qualification du cadre de vie, habitat, offre de services à la population, mobilité, économie, culture, patrimoine, tourisme et environnement.

Au vu des projets d'investissement définis par la commune de La Tour-du-Crieu, monsieur le maire propose au conseil municipal d'engager la commune dans cette politique régionale de développement et de valorisation des bourgs-centres. Il propose ainsi à la commune de faire acte de pré-candidature auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

**LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** de s'engager dans la politique de développement et de valorisation des « bourgs-centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » pour la période 2017-2021,

**ACCEPTE** de faire acte de pré-candidature à ce programme,

**AUTORISE** monsieur le maire à signer le dossier de pré-candidature à ce programme.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Monsieur le maire évoque le bilan d'activités 2016 de la communauté de communes du Pays de Pamiers

ALÉSINA Régis		FRAQUELLI Serge	Excusé
BAYARD Sophie		GOUZY Henri	
BERTRAND Anne-Marie		HERZOG Virginie	Procuration
BORDES Monique		MEUNIER Arlette	
CATHALA Annie		PAUL Jean-Michel	
CAZALBOU Henri		PINTUREAU Serge	Procuration
CLAMER Chantal		QUÉROL Joseph	Procuration
DE BON Stéphane		RAMIREZ Jacques	
DELAMARRE Françoise		SANCHEZ André	
DUESO Alain		SERVANT Laetitia	
FONTA-MONTIEL Nathalie	Procuration	ZUCCHETTI Louissette	

Fait en mairie de La Tour-du-Crieu, le 11 octobre 2017.  
Pour extrait conforme au registre.  
Le maire, COMBRES Jean Claude.